

ASSOCIATION RUES ET CITES

24 Boulevard Paul VAILLANT COUTURIER
93100 MONTREUIL

N° SIRET 302 087 00074
APE: 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

ASSOCIATION RUES ET CITES

24 Boulevard Paul VAILLANT COUTURIER
93100 MONTREUIL

N° SIRET 302 386 087 00074

APE: 8899B

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2022

Aux membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association RUES ET CITES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous avons examiné les conventions d'attribution des subventions et leurs versements.

Nous avons également vérifié le rattachement à l'exercice des divers financements perçus par votre association.

Nous avons examiné les modalités d'arrêté des résultats des exercices précédents suite à l'avis des autorités administratives assurant le financement des services de l'association ainsi que la comptabilisation des affectations définitives des résultats conformément aux décisions des dits financeurs au cours de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration le 20 avril 2023.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

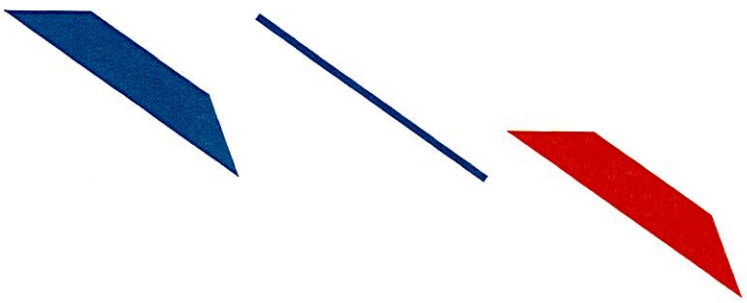
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Fontenay sous-bois, le 26 juin 2023

Le Commissaire aux Comptes
LEO JEGARD & ASSOCIES
Représenté par,

Signé numériquement par
CONNECTIVE NV - Connective
eSignatures pour le compte de
Franck NACCACHE (+33637777410)
Date : 26/06/2023 10:12:03
Signé avec le mot de passe à usage
unique envoyé par SMS : 380830

Franck NACCACHE
Associé



COMPTES ANNUELS



A C T I F		Arrêté au 31/12/2022 Durée 12 mois		31/12/2021 12 mois
		BRUT	AMORT/PROV	NET
Actif Immobilisé				
Immobilisations Incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruits				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs	996,48	-996,48		209,48
Autres Immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations Corporelles				
Terrains	7 622,45		7 622,45	7 622,45
Constructions	247 125,11	-198 773,30	48 351,81	59 517,79
Autres immobilisations corporelles	422 546,18	-343 852,00	78 694,18	102 498,09
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations Financières				
Participations et Créances rattachées	1 000,00		1 000,00	1 000,00
Autres	4 449,16		4 449,16	4 409,16
TOTAL I	683 739,38	-543 621,78	140 117,60	175 256,97
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
Comptes de Liaison				
TOTAL II				
Actif Circulant				
Stocks et en cours				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Avances et acomptes versés sur commandes	5 459,00		5 459,00	
Créances				
Créances redevables usagers et comptes rattachés	19 191,60		19 191,60	20 762,14
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	566 192,78		566 192,33	637 279,12
Valeurs mobilières de placement				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Disponibilités	1 552 603,17		1 552 603,17	1 435 882,43
Charges constatées d'avance				
Charges constatées d'avance	890,10		890,10	-499,69
TOTAL III	2 144 336,65		2 144 336,20	2 093 424,00
Frais d'émission des emprunts				
Frais d'émission des emprunts				
TOTAL IV				
Prime de remboursement des emprunts				
Primes de remboursement des emprunts				
TOTAL V				
Ecart de conversion Actif				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL VI				
TOTAL GENERAL	2 828 076,03	-543 621,78	2 284 453,80	2 268 680,97

PASSIF

Arrêté au 31/12/2022

31/12/2021

Durée 12 mois

12 mois

Fonds propres**Fonds propres sans droit de reprise**

Fonds propres statutaires

194 845,73

194 845,73

Fonds propres avec droit de reprise

Fonds propres complémentaires

33 247,88

33 247,88

Ecart de réévaluation**Réserves**

Réserves pour projet de l'entité

297 259,44

297 259,44

dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

110 697,92

110 697,92

Report à nouveau

Report à nouveau

124 723,15

285 088,62

dont report à nouveaux des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée

-52 356,95

70 064,17

Excédent ou déficit de l'exercice

Excédent ou déficit de l'exercice

359 049,99

-160 365,47

dont Excédent ou déficit de l'exercice à nouveaux des activités sociales & médico-sociales

Situation nette (sous-total)

Situation nette (sous-total)

1 009 129,19

650 076,20

Fonds propres consommables**Subventions d'investissement**

Subventions d'investissement

15 442,65

17 711,46

Provisions réglementées

Provisions réglementées

54 652,37

54 652,37

TOTAL I**1 079 221,21****722 440,03****Fonds reportés et dédié****Fonds reportés liés aux legs et donation**

Fonds reportés liés aux legs et donation

Fonds dédiés

Fonds dédiés

477 202,05

760 704,48

TOTAL II**477 202,05****760 704,48****Comptes de Liaison****Comptes de Liaison**

Comptes de Liaison

TOTAL III**Provisions****Provisions pour risques**

Provisions pour risques

161 227,00

161 227,00

Provisions pour charges

Provisions pour charges

36 189,46

41 189,46

TOTAL IV**197 416,46****202 416,46****Dettes****Emprunts Obligataires et assimilés (Titres associatif****Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit****Emprunts et dettes financières diverse:****Avances et acomptes sur commande**

Avances et acomptes sur commandes

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

69 405,97

56 898,26

Dettes des legs ou donations

Dettes des legs ou donations

Dettes fiscales et sociales

Dettes fiscales et sociales

368 544,36

398 656,40

Dettes sur immobilisations, comptes rattachés**Autres dettes (d'exploitation)**

Autres dettes (d'exploitation)

663,75

389,74

Instruments de trésorerie

Instruments de trésorerie

Produits constatés d'avance

Produits constatés d'avance

92 000,00

127 175,60

TOTAL V**530 614,08****583 120,00****Ecart de conversion Passif**

Ecart de conversion Passif

TOTAL VI**TOTAL GENERAL****2 284 453,80****2 268 680,97**

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Arrêté au :		31/12/2022		31/12/2021		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	
Produit d'exploitation							
Cotisations	75,00	0,00	75,00	0,00			
Ventes de biens							
-dont ventes de biens en nature							
Ventes de services	27 759,76	1,29	32 067,75	1,64	-4 307,99	-13,43	
-dont parrainages							
Ventes de biens et services	27 759,76	1,29	32 067,75	1,64	-4 307,99	-13,43	
Concours publics et subvt° exploitation	2 151 571,88	100,00	1 950 640,68	100,00	200 931,20	10,30	
Subventions d'exploitation	1 048 420,50	48,73	835 140,34	42,81	213 280,16	25,55	
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable							
. Dons manuels							
. Mécénats							
. Legs, donations et assurances-vie							
Ressources liées à la générosité du public							
Contributions financières							
Produits de tiers financeurs	3 199 992,38	148,73	2 785 781,02	142,81	414 211,36	14,87	
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	5 767,50	0,27	11 626,74	0,60	-5 859,24	-50,39	
Utilisations des fonds dédiés	473 723,65	22,02	566 373,98	29,04	-92 650,33	-16,36	
Autres produits	4 519,39	0,21	11 460,62	0,59	-6 941,23	-60,57	
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	3 711 837,68	172,52	3 407 385,11	174,68	304 452,57	8,94	
Charges d'exploitation							
Achats de marchandises							
Variation de stocks							
Autres achats et charges externes	560 171,67	26,04	687 081,06	35,22	-126 909,39	-18,47	
Impôts, taxes et versements assimilés	215 549,80	10,02	191 908,62	9,84	23 641,18	12,32	
Salaires et traitements	1 710 700,03	79,51	1 484 378,19	76,10	226 321,84	15,25	
Charges sociales	639 691,24	29,73	595 153,76	30,51	44 537,48	7,48	
Dotations aux amortissements	42 477,88	1,97	50 772,91	2,60	-8 295,03	-16,34	
Autres charges	118,19	0,01	2 691,11	0,14	-2 572,92	-95,61	
Dotations aux provisions			100 000,00	5,13	-100 000,00	-100,00	
Report en fonds dédiés	190 221,22	8,84	463 885,07	23,78	-273 663,85	-58,99	
Aides financières							
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	3 358 930,03	156,12	3 575 870,72	183,32	-216 940,69	-6,07	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	352 907,65	16,40	-168 485,61	-8,64	521 393,26	-309,46	
Produits financiers							
Produits financiers de participations							
Autres valeurs mob., créances d'actif im.							
Autres intérêts et produits assimilés	1 337,27	0,06	454,94	0,02	882,33	193,94	
Reprises/provisions et transfert de char			5 952,00	0,31	-5 952,00	-100,00	
Différences positives de change							
Produits net/cession des V.M.P							
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	1 337,27	0,06	6 406,94	0,33	-5 069,67	-79,13	
Charges financières							
Dotations amort., dépréciations et provisions							
Intérêts et charges assimilées			5,34	0,00	-5,34	-100,00	
Différences négatives de change							
Charges nettes/cessions des V.M.P.							
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV			5,34	0,00	-5,34	-100,00	
RESULTATS FINANCIERS	1 337,27	0,06	6 401,60	0,33	-5 064,33	-79,11	
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	354 244,92	16,46	-162 084,01	-8,31	516 328,93	-318,56	
Produits exceptionnels							
Sur opération de gestion	14 002,75	0,65			14 002,75		
Sur opération en capital	2 268,81	0,11	16 917,08	0,87	-14 648,27	-86,59	
Reprises/provisions et transfert de char							
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	16 271,56	0,76	16 917,08	0,87	-645,52	-3,82	
Charges exceptionnelles							
Sur opération de gestion	6 430,27	0,30	570,00	0,03	5 860,27	1 028,12	
Sur opération en capital	5 036,22	0,23	1 049,49	0,05	3 986,73	379,87	
Dotation aux amortissements et aux prov.			13 579,05	0,70	-13 579,05	-100,00	
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	11 466,49	0,53	15 198,54	0,78	-3 732,05	-24,56	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 805,07	0,22	1 718,54	0,09	3 086,53	179,60	
Participation des salariés							
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII							
Impôts sur les bénéfices							
TOTAL VIII							
PRODUITS	3 729 446,51	173,34	3 430 709,13	175,88	298 737,38	8,71	

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Arrêté au :						
31/12/2022			31/12/2021		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES						
Total XI	3 370 396,52	156,65	3 591 074,60	184,10	-220 678,08	-6,15
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	359 049,99	16,69	-160 365,47	-8,22	519 415,46	-323,89

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Arrêté au :		31/12/2022		31/12/2021		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE							
CONTRIBUTIONS							
CONTRIBUTIONS							

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Liste des structures

Compte de résultat

Rues et Cités par section

	Arrêté au : 31/12/2022		31/12/2021		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Produit d'exploitation						
Cotisations	75,00	0,00	75,00	0,00		
Ventes de biens						
-dont ventes de biens en nature						
Ventes de services	27 759,76	1,29	32 067,75	1,64	-4 307,99	-13,43
-dont parrainages						
Ventes de biens et services	27 759,76	1,29	32 067,75	1,64	-4 307,99	-13,43
Concours publics et subvt° exploitation	2 151 571,88	100,00	1 950 640,68	100,00	200 931,20	10,30
Subventions d'exploitation	1 048 420,50	48,73	835 140,34	42,81	213 280,16	25,54
Versements fondateurs ou consommation dotation consommable						
. Dons manuels						
. Mécénats						
. Legs, donations et assurances-vie						
Ressources liées à la générosité du public						
Contributions financières						
Produits de tiers financeurs	3 199 992,38	148,73	2 785 781,02	142,81	414 211,36	14,87
Reprises/prov. & amort, transf. de charge	5 767,50	0,27	11 626,74	0,60	-5 859,24	-50,39
Utilisations des fonds dédiés	473 723,65	22,02	566 373,98	29,04	-92 650,33	-16,36
Autres produits	4 519,39	0,21	11 460,62	0,59	-6 941,23	-60,57
PRODUIT D'EXPLOITATION TOTAL I	3 711 837,68	172,52	3 407 385,11	174,68	304 452,57	8,94
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variation de stocks						
Autres achats et charges externes	560 171,67	26,04	687 081,06	35,22	-126 909,39	-18,47
Impôts, taxes et versements assimilés	215 549,80	10,02	191 908,62	9,84	23 641,18	12,32
Salaires et traitements	1 710 700,03	79,51	1 484 378,19	76,10	226 321,84	15,25
Charges sociales	639 691,24	29,73	595 153,76	30,51	44 537,48	7,48
Dotations aux amortissements	42 477,88	1,97	50 772,91	2,60	-8 295,03	-16,34
Autres charges	118,19	0,01	2 691,11	0,14	-2 572,92	-95,61
Dotations aux provisions			100 000,00	5,13	-100 000,00	-100,00
Report en fonds dédiés	190 221,22	8,84	463 885,07	23,78	-273 663,85	-58,99
Aides financières						
CHARGES D'EXPLOITATION TOTAL II	3 358 930,03	156,12	3 575 870,72	183,32	-216 940,69	-6,07
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	352 907,65	16,40	-168 485,61	-8,64	521 393,26	-309,46
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Autres valeurs mob., créances d'actif im.						
Autres intérêts et produits assimilés	1 337,27	0,06	454,94	0,02	882,33	193,94
Reprises/provisions et transfert de char			5 952,00	0,31	-5 952,00	-100,00
Différences positives de change						
Produits net/cession des V.M.P						
PRODUITS FINANCIERS TOTAL III	1 337,27	0,06	6 406,94	0,33	-5 069,67	-79,13
Charges financières						
Dotations amort., dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées			5,34	0,00	-5,34	-100,00
Différences négatives de change						
Charges nettes/cessions des V.M.P.						
CHARGES FINANCIÈRES TOTAL IV			5,34	0,00	-5,34	-100,00
RESULTATS FINANCIERS	1 337,27	0,06	6 401,60	0,33	-5 064,33	-79,11
RESULTATS COURANTS AVANT IMPÔTS	354 244,92	16,46	-162 084,01	-8,31	516 328,93	-318,56
Produits exceptionnels						
Sur opération de gestion	14 002,75	0,65			14 002,75	
Sur opération en capital	2 268,81	0,11	16 917,08	0,87	-14 648,27	-86,59
Reprises/provisions et transfert de char						
PRODUITS EXCEPTIONNELS TOTAL V	16 271,56	0,76	16 917,08	0,87	-645,52	-3,82
Charges exceptionnelles						
Sur opération de gestion	6 430,27	0,30	570,00	0,03	5 860,27	1 028,12
Sur opération en capital	5 036,22	0,23	1 049,49	0,05	3 986,73	379,87
Dotations aux amortissements et aux prov.			13 579,05	0,70	-13 579,05	-100,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES TOTAL VI	11 466,49	0,53	15 198,54	0,78	-3 732,05	-24,56
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	4 805,07	0,22	1 718,54	0,09	3 086,53	179,60
Participation des salariés						
PARTICIPATION DES SALARIÉS TOTAL VII						
Impôts sur les bénéfices						
TOTAL VIII						
PRODUITS	3 729 446,51	173,34	3 430 709,13	175,88	298 737,38	8,71

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Arrêté au :						
31/12/2022			31/12/2021		Variation	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
CHARGES						
Total XI	3 370 396,52	156,65	3 591 074,60	184,10	-220 678,08	-6,15
Eng. à réaliser sur ressources affectés						
Rep. ress non utilisées Exe antérieurs						
TOTAL XI						
EXCÉDENT OU DÉFICIT	359 049,99	16,69	-160 365,47	-8,22	519 415,46	-323,89

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Arrêté au :		31/12/2022		31/12/2021		Variation	
		Montant	%	Montant	%	Montant	%

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

CONTRIBUTIONS							
CONTRIBUTIONS							

Compte de résultat

Rues et Cités par section

Liste des structures

ANNEXE COMPTABLE 2022

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 2 284 453.80€ et au compte de résultat de l'exercice, dégageant un bénéfice de 359 049.99€

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022.
Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

A. FAITS SIGNIFICATIFS

L'année 2022 s'est située comme une année de transition dans plusieurs domaines :

Le Conseil départemental a souhaité une évolution de la gouvernance de la prévention spécialisée et a travaillé à la mise en place de nouvelles conventions tripartites présentant au même niveau de responsabilités et d'engagement l'association, le Conseil départemental et les villes sur lesquelles la prévention spécialisée est agréée. Cette mise en place a entraîné une augmentation de la participation financières des villes concernées à hauteur de 10%. En 2022, deux conventions tripartites ont pu être signées avec les villes de Romainville et de Bagnolet. Deux négociations restent d'actualité à ce jour avec les villes de Montreuil et de Noisy-le-Sec.

Il est rappelé que notre service de prévention a toujours été subventionné par les villes sur lesquelles elle intervient et cela depuis l'origine de l'implantation soit depuis plus de 20 ans. Cela n'a pas été le cas pour certaines associations de prévention spécialisée de la Seine-Saint-Denis.

Des projets innovants et porteurs de sens pour le public de l'association se sont inscrits dans une continuité :

- Le programme régional d'insertion des jeunes grâce au soutien de la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble,
- Les bataillons de la prévention spécialisée sur le quartier de Youri Gagarine de Romainville grâce au soutien de l'Etat.

L'arrivée d'un nouveau comptable faisant suite à un départ à la retraite. Une adaptation au poste a été mise en place afin d'accompagner au mieux le salarié dans sa découverte de la prise en compte de la comptabilité de l'association. Des formations immédiates ont été mises en place et continuent sur 2023,

L'accompagnement du cabinet BDO a permis d'accompagner la finalisation de la comptabilité analytique en lien avec l'association EIG, porteuse du logiciel comptable et RH de notre association.

Il est rappelé que l'activité de prévention spécialisée sur le quartier Youri Gagarine de Romainville n'a pas été intégrée à la dotation globale du service de prévention, comme demandé par l'association au Conseil départemental. Le financement de cette activité fait l'objet d'un dossier supplémentaire de demande de subvention par la direction ; cette activité faisant l'objet d'une convention triennale 2019-2022 spécifique.

B. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES ACTIVITES OU DES MISSIONS SOCIALES REALISEES

Rues et Cités est une association loi 1901, créée en 1974, de taille intermédiaire appliquant la convention collective nationale du 15 mars 1966 et relevant du champ de l'action sociale.

Au 31 décembre 2022, l'effectif est de 51 Etp et l'effectif moyen de 46, administré par 7 administrateurs et une Directrice générale, Directrice du service de prévention spécialisée et du Pôle d'activités.

L'association a accueilli 2 stagiaires, 4 apprentis et un poste adulte relais. Il est à noter que 10 personnes sont à temps partiels. Des recrutements ont pu être mis en place à partir du deuxième semestre 2022.

L'activité se compose d'un service de prévention spécialisée relevant d'une mission de protection de l'enfance sous gestion contrôlée du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis et d'un pôle d'activités dédié aux actions contribuant à l'insertion, la formation et l'emploi d'adultes et de jeunes séquano-dyonisiens en rupture sociale et professionnelle. L'intervention en prévention spécialisée vise l'accompagnement collectif et/ou individuel des jeunes de 11 à 21 ans en rupture ou en difficultés sur les quartiers prioritaires des Villes de Montreuil, Bagnolet, Noisy-le-Sec, Romainville. Les actions du pôle d'activité emploi, insertion, formation et innovation sociale sont quant à elles déployées autour d'une auto-école sociale et solidaire de niveau départemental et d'un organisme de formation.

Rues et Cités propose ainsi une offre de service complète et cohérente, de l'allers vers les jeunes invisibles dans l'espace public à la remobilisation au travail par des chantiers protégés, vers l'accompagnement à des parcours de formation individualisé en emploi-mobilité.

En 2022, deux dispositifs temporaires se sont inscrits dans une continuité :

- la Communauté d'agglomération d'Est Ensemble a proposé à l'association de continuer l'activité du PRIJ, Programme Régional d'Insertion des jeunes, en portant 3 postes de référents de parcours sur l'insertion professionnelle sur les territoires de Montreuil et Bagnolet.
- Les services de l'état en lien avec le Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, ont proposé de porter « les bataillons de la prévention », équipes d'éducateurs venant renforcer les équipes pérennes du service de prévention.

Rues et Cités, c'est un budget 2022 de 3, 4 millions d'euros, une entité reconnue par l'ensemble de ses financeurs et qui s'évertue à créer, trouver des solutions adaptées à son public tel qu'il est défini dans ses statuts revus en octobre 2020.

C. REGLES ET METHODES COMPTABLES

1- Principe comptable

- I Les comptes annuels de l'exercice 2022 ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :
 - La continuité de l'exploitation,
 - La permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre,
 - L'indépendance des exercices.
- II L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode dite des coûts historiques. Plus particulièrement, les modes et méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.
- III Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément :
 - Au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, du règlement 2018-06, modifié par le règlement ANC N° 2020-08 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
 - Ainsi qu'au règlement de l'Autorité des normes comptables (ANC) n°2019-04 : relatif aux règles comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico -sociaux relevant de l'article R. 314-1 du code de l'action sociale et des familles appliquant l'instruction budgétaire et comptable M22, ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux privés qui appliquent les règlements n°99-01 et n°99-03 du CRC.

2- Dérogations aux principes comptables :
Néant.

3- Les principes et méthodes utilisées :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur cout d'acquisition, c'est-à-dire leur prix d'achat augmenté des frais accessoires.

Amortissements :

Les amortissements pour dépréciation ont été pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de leur durée normale d'utilisation :

AAI divers	10 ans
Matériel de transport.....	5 ans
Matériel de bureau et informatique.....	5 ans, 4 ans, 3 ans
Mobilier.....	10 ans, 5 ans

Concernant l'amortissement de la construction « FLAVIGNY » :

L'acquisition a été effectuée en 2016 pour un montant de 2 500€ auprès des EQUIPES D'AMITIES. Il s'agit d'une maison construite à l'époque sur un terrain appartenant à l'Association.

Vu la modicité de la somme et de la charge de dotation aux amortissements qui serait à constater (sur 20 ans ou 40 ans), il a été décidé d'affecter cette valeur au terrain (non amorti). Il s'est avéré que la véritable valeur de cet emplacement est constituée par le terrain, valeur vénale bien supérieure à la valeur comptable.

La construction et le terrain sont affectés à la gestion propre de l'association.
Des travaux d'aménagements sont amortis et pris en charge par le Conseil départemental.

D. NOTES SUR LES POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RESULTAT 2022

I. Tableau de variation des fonds associatifs :

Les fonds associatifs sans droit de reprise et avec droit de reprise n'ont pas évolué au cours de l'exercice 2022. Les fonds associatifs sans droit de reprise s'élèvent à 194 845,73€.

Les réserves d'investissement ainsi que les réserves de trésorerie n'ont pas évolué en 2022 ; elles s'élèvent respectivement à 156 472,10 € et à 110 697,92€.

La réserve de plus-value d'actif immobilisé n'a pas évolué au cours de 2022.

Le compte de réserve pour le financement de projets associatifs n'a pas évolué en 2022 et s'élève à 30 089,42€.

Nature	2021	AFFECTATION RESULTAT 2021	AFFECTATION CA 2020	Diminution	Augmentation	2022
Fonds propres sans droit de reprise	194 845,73					194 845,73
Fonds propres avec droit de reprise	33 247,88					33 247,88
Réserves d'investissements	156 472,10					156 472,10
Réserves de trésorerie	110 697,92					110 697,92
Réserve Projet associatif - Pôle d'activité	30 089,42					30 089,42
Autres réserves	0,00					0,00
Report à nouveau créditeur	215 024,45	-13 509,02	-24 435,33			177 080,10
Dépenses refusées par la tarification						0,00
Résultat de l'exercice	-160 365,47	160 365,47			359 049,99	359 049,99
Résultats sous contrôles financeurs	70 064,17	-146 856,45	24 435,33			-52 356,95
Réserve plus value d'actif immobilisés	54 652,37					54 652,37
Subvention d'investissement	17 711,46			2 268,81		15 442,65
Total des fonds associatifs	722 440,03	0,00	0,00	2 268,81	359 049,99	1 079 221,21

Ces comptes font apparaître des fonds propres de 1 079 221.21 €, y compris un bénéfice de 359 049.99€.

Résultats 2022 :

Le résultat 2022 de l'association est bénéficiaire de 359 049.99€. Il est composé des résultats suivants :

- 96 223.68 € résultat excédentaire de la section comptable prévention spécialisée
- 26 466.98 € résultat excédentaire de la section comptable fonds propres
- 44 579.43 € résultat excédentaire du pôle d'activités emploi, insertion, formation et innovation sociale
- 191 779.90 € résultat excédentaire de la section projets, nouvellement créée sur la nomenclature 2022

Activité	Résultat comptable 2022	Reprise du résultat N-2 (2020)	Résultat administratif 2022
Prévention spécialisée	96 223.68 €	11 498.96 €	107 722.64 €

II. Immobilisations

Nature	2021	Aquisitions	Cessions	2022
Concessions, brevets, licences ...	996,48			996,48
Terrains	7 622,45			7 622,45
Installations techniques, matériel & outillage	0,00			0,00
Constructions, travaux, aménagements	247 125,11			247 125,11
Autres immobilisation corporelles	415 211,74	7 334,44		422 546,18
Total immobilisations corporelles	670 955,78	7 334,44	0,00	678 290,22

Dans les Autres immobilisations corporelles, il s'agit de matériel informatique : 899.98€ pour deux ordinateurs pour l'équipe Maraude, de travaux sur les places de parking : stop park pour 1 450.56 €, ainsi que du matériel de transport : trottinettes pour un total de 4 984€.

III. Amortissements

Nature	2021	Dotations	Reprises	2022
Installations techniques, matériel & outillage	787,00	209,48		996,48
Constructions, travaux, aménagements	187 607,32	11 165,98		198 773,30
Autres immobilisation corporelles	312 712,75	31 139,25		343 852,00
Total immobilisations corporelles	501 107,07	42 514,71	0,00	543 621,78

Le tableau ci-dessus présente la dotation d'amortissement pour l'année 2022 des biens immobilisés en 2022.

IV. Immobilisations financières

Titres immobilisés SCIC Le Relais restauration (Pantin) pour 1 000,00 euros (50 parts à 20,00 euros).
Dépôts et cautionnements versés : 4 449,16 euros.

V. Stocks et travaux en cours

Néant.

VI. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Postes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans
Clients chantiers	9 596,60	9 596,60	
Autres tiers payants	9 595,00	9 595,00	
Avances salariés	6 633,29	6 633,29	
Autres créances	2 395,13	2 395,13	
Produit à recevoir	18 038,51	18 038,51	
Subvention à recevoir (Etat, collectivité)	539 125,40		539 125,40
Total	585 383,93	46 258,53	539 125,40

VII. Produits

Produits	Prévention spécialisée	Fonds propres	Pôle d'activités emploi, insertion, formation et innovation sociale	Projets	Total
Produits de prestations		22 099,76	5 660,00		27 759,76
Dotations et produits de tarification	2 151 571,88				2 151 571,88
Subventions	367 003,91	6 000,00	280 124,59	395 292,00	1 048 420,50
Autres produits et cotisations	4 564,39	30,00			4 594,39
Produits financiers		1 337,27			1 337,27
Produits exceptionnels	13 220,38		3 051,18		16 271,56
Reprise sur amortissements et provisions	111 608,85	7 000,00	321 915,80	38 199,00	478 723,65
Transfert de charges	767,50				767,50
Total produits	2 648 736,91	36 467,03	610 751,57	433 491,00	3 729 446,51

VIII. Dépréciations d'actifs

Aucune dépréciation ou reprise n'a été comptabilisée au cours de l'exercice 2022.

IX. Charges constatées d'avance, produits à recevoir

Charges constatées d'avance : 890,10 €

Produits à recevoir : 18 038,51 €

- Autres produits à recevoir (Etat - contrat relai) 18 038,51 €

X. Charges à payer, produits perçus d'avance

Charges à payer :

- Factures non parvenues 28 519,00 €
- Fournisseurs à payer 40 886,97 €
- Provision pour congés payés 143 990,52 €
- Organismes sociaux à payer 155 779,03 €
- Produits constatés d'avance 92 000,00 €

XI. Provision pour risques et charges

Nature des provisions	2021	Dotation	Reprise	2022
<u>Provision pour risques</u>				
Provisions pour risques	150 000,00			150 000,00
Provisions pour Risque FSSD	11 227,00			11 227,00
				0,00
<u>Provision pour charges</u>				
Provisions pour travaux Flavigny (CD)	21 863,75		5 000,00	16 863,75
Provision pour risque (Auto-école)	4 000,00			4 000,00
Provision pour charges Projet Ass (CD)	3 000,00			3 000,00
Provision pour soutien adminis. (CD)	5 000,00			5 000,00
Provision fonds F° inter asso (CD)	1 620,06			1 620,06
Provision formation des cadres (CD)	5 705,65			5 705,65
Total des fonds associatifs	202 416,46	0,00	5 000,00	197 416,46

Les provisions pour risques pour 150 000 € concernent les risques prud'hommaux avec trois anciens salariés du service de prévention spécialisée.

Ces provisions ont impacté significativement le résultat 2021 de l'association. Le Conseil départemental devait accepter ou refuser ces provisions pour risques au compte administratif 2021.

A ce jour, lors de l'arrêté des comptes, nous n'avons pas eu le retour du conseil départemental sur les comptes administratifs 2021.

XII. Tableau de variation des fonds dédiés

Nature	2021	Dotation	Reprise	2022
CD - Equipe Prévention spécialisée Romainville	328 222,22		106 608,85	221 613,37
Etat - Bataillon Prévention Romainville + Noisy Le Sec	38 199,00		38 199,00	0,00
CAF - Financement de projets jeunes	1 000,00		1 000,00	0,00
Etat - CAEE - Actions financées dans le cadre de contrats de ville	1 500,00		0,00	1 500,00
	3 500,00			3 500,00
	6 000,00		0,00	6 000,00
	9 000,00		6 000,00	3 000,00
CD - Actions de formation des jeunes	9 821,57		9 821,57	0,00
	1 301,86		1 301,86	0,00
	39 059,68		39 059,68	0,00
	1 222,90		1 222,90	0,00
	84 528,07		81 153,88	3 374,19
	79 290,13		79 290,13	0,00
		91 900,00		91 900,00
Etat - Actions de formation et de remobilisation de la jeunesse	8 957,70		8 957,70	0,00
	59 343,35	42 348,63	59 343,35	42 348,63
	89 758,00		41 764,73	47 993,27
		55 972,59		55 972,59
Total des fonds dédiés	760 704,48	190 221,22	473 723,65	477 202,05

Au 31 décembre 2022, il reste sur le fonds dédié relatif à l'activité de prévention spécialisée des fonds dédiés pour un total de 235 613.37 €, suite à la reprise des fonds dédiés sur les actions Bataillons terminées au 31/12/2022 et la reprise des subventions de Romainville repris suivant le niveau de consommation de 2022. Le solde restant de 221 K€ fera l'objet d'une demande de réaffectation au financeur sur une autre action.

Il reste sur les fonds dédiés relatifs aux projets portés par le Pôle d'activités emploi, insertion, formation et innovation sociale, un solde total de 241 588,68€.

XIII. Dettes

Postes	Montant brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans
Emprunts et dettes auprès étab. Crédit			
Emprunts et dettes financières			
Clients, acomptes reçus			
Fournisseurs et compte rattachés	40 886,97	40 886,97	
Fournisseurs, factures non parvenues	28 519,00	28 519,00	
Dettes sociales	347 741,72	347 741,72	
Dettes fiscales	20 802,64	20 802,64	
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	663,75	663,75	
Total	438 614,08	438 614,08	0,00

Il s'agit essentiellement des charges sociales et fiscales du mois de décembre 2022 ainsi que de la provision pour congés payés et charges sociales sur congés payés.

XIV. Effectif moyen

L'effectif de l'association au 31 décembre 2022 est de 51 Etp et l'effectif moyen en Etp est de 46.

L'association a accueilli 2 stagiaires, 4 apprentis et un poste adulte relais. Il est à noter que 10 personnes sont à temps partiels.

XV. Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire sur les comptes 2022 sont de 10 800 € TTC.

E. ENGAGEMENT HORS BILAN - ENGAGEMENT RETRAITE

L'association doit évaluer le montant de son engagement au regard des indemnités de fin de carrière. Sur la base d'un départ volontaire de salariés à 65-67 ans (départ à taux plein), l'engagement retraite pour le personnel de l'association Rues et Cités a été estimé à 65 812,14€ (13 038,74€ pour 7 cadres et 52 773,40€ pour 42 salariés non-cadres) contre 78 964,58€ en 2021 (12 598,48€ pour 7 cadres et 66 366,10€ pour 38 salariés non-cadres). Les salariés sortants en 2022 connus au 12/04/2023 ont été exclus des calculs.

Le calcul de la provision de départ à la retraite au 31/12/2022 a été basé sur les hypothèses suivantes :

Age départ volontaire de salariés	65-67 ans
Taux d'actualisation financière annuel des sommes investies	3,73%
Taux de charges patronales moyen pour les cadres	60%
Taux de charges patronales moyen pour les non-cadres	54%
Taux d'évolution salariale minimum	1%
Taux d'évolution salariale maximum	1%
Taux d'évolution salariale moyen	1%

Le montant de l'engagement retraite étant très important (le total des fonds associatifs sans droit de reprise est de 194 845,73€), le Conseil d'administration a une position de ne pas imputer cette provision dans le bilan des comptes annuels.

Cette information est toutefois mentionnée dans cette annexe conformément à la réglementation.

F. INFORMATIONS DIVERSES

- I. Concernant les droits à congés payés, ceux-ci font l'objet depuis trois exercices d'un ajustement de dette provisionnée en fonction des droits acquis par les salariés au 31 décembre conformément à l'avis du CNC n°2007-05.
La provision pour les congés payés avec les charges s'élève au 31 décembre 2022 à 217 036,27€ dont 73 045,75€ de charges sociales.

- II. Par ailleurs, et en application des principes comptables, les charges et les produits ont fait l'objet d'une analyse visant à les comptabiliser sur leur exercice de rattachement.

C'est ainsi qu'ont été comptabilisés :

- les factures non parvenues globalement : 28 519 €
- les subventions à recevoir globalement : 539 125,40€
 - dont pour la prévention spécialisée : 122 008,00€
 - dont pour le pôle d'activités : 417 117,40€

- III. **Information globale sur les rémunérations et avantages en nature des 3 plus hauts cadres dirigeants salariés ou bénévoles (article 20 de la loi n°2006-586 du 23/05/2006) :**

Aucune rémunération n'a été versée aux 3 plus hauts dirigeants (membres du bureau). Ceux-ci étant tous bénévoles.

- IV. **Contribution volontaire en nature**

Les contributions volontaires en nature n'étaient ni valorisées, ni comptabilisées jusqu'en 2019.

L'analyse des contributions volontaires et notamment du bénévolat a été revue en application du règlement 2018-06.

Les contributions volontaires au titre de 2022, ont été évaluées à 21 100€ et correspondent à la mise à disposition de locaux.

Concernant le bénévolat, leur caractère non-significatif au regard de l'importance des ressources de l'entité a été confirmé, les seules contributions étant le temps passé par les administrateurs pour l'administration de l'entité.

V. Evènements postérieurs à la clôture

Seulement deux conventions tripartites du service de prévention spécialisée ont été mises en place à l'heure de la tenue de l'assemblée générale sur les comptes 2022. L'intervention du service de prévention n'a donc pas de statut juridique auprès des deux autres villes ; cela entraînant un risque avéré d'un manque de subventions en 2022 qu'il conviendra de déterminer.

Les dispositifs temporaires du PRIJ et des bataillons de la prévention se sont mis en œuvre de façon progressive. Des personnels compétents et investis ont pu commencer leurs missions respectives. A ce jour 5 personnes sur 9 ont été recrutés. Fidèlement à ces principes d'accompagnement de qualité, la direction et les cadres de l'association ont pris le temps nécessaire afin d'assurer des recrutements de personnels qualifiés.

L'enjeu majeur traversant notre secteur d'activité est celui du recrutement. Cet enjeu traversé par toutes les associations de la Seine-Saint-Denis reste extrêmement préoccupant.

Depuis deux ans notre association s'engage dans une stratégie des ressources humaines très dynamique afin d'accueillir des stagiaires et des apprentis afin à terme de pouvoir recruter des personnels diplômés et formés à la prévention spécialisée.

Mais cela prend du temps et nos efforts doivent s'inscrire dans le temps afin de pourvoir les postes vacants au sein de notre association.